



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 10/12/2024

Date d'affichage : 10/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Armelle POIRIER,

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Mr Pascal Cailly a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'E.G.T.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Duplessis, Présidente de l'EGT :



Monsieur le Maire
Rue du Champ de Courses,
76370 Rouxmesnil-Bouteilles

Arques la Bataille le 12/12/2024.

N/Réf : 60/KB/2024

Objet : Demande de soutien financier pour le Centre Social Espace Georges Thurin - Soutien face à l'impact causé par la nouvelle classification ALISFA au 01/01/2024.

Monsieur le Maire,

Nous faisons face à une situation financière critique qui menace la continuité de nos services. Je me permets de solliciter votre bienveillance concernant notre demande de soutien financier pour assurer le fonctionnement continu du centre social Espace Georges Thurin, qui collabore avec la ville de Rouxmesnil Bouteilles dans le cadre d'une convention fructueuse depuis plusieurs années.

Le centre social joue un rôle essentiel dans le tissu social de notre territoire, offrant un espace d'échanges, d'accompagnement et de soutien inestimable aux habitants. Toutefois, les récents défis économiques, tels que l'inflation, la hausse des coûts des carburants et, depuis le 1er Janvier 2024, l'augmentation significative des salaires due à la nouvelle classification de la convention collective ALISFA, ont exercé une pression financière accrue sur notre structure.

D'après notre budget prévisionnel de trésorerie pour 2024, nous anticipons une trésorerie d'environ 57 000 €. Pour comparaison, notre trésorerie en 2023 était de 104 000 €, soit un déficit de 47 000 €. Ce constat est accentué par des charges supplémentaires liées aux salaires, évaluées à 40 000 €, ainsi qu'une charge exceptionnelle de l'URSSAF de 9 176 € et des congés payés à régler à une salariée en arrêt maladie à hauteur de 5 000 € (conformément au droit européen et à la jurisprudence française récente de septembre 2023, clarifiant les droits des salariés en arrêt maladie).

Nos charges salariales mensuelles, sans vacances, s'élèvent à environ 32 000 €, et durant la période de janvier à mars, nous ne percevons aucune subvention. Ainsi, l'association pourra couvrir les salaires de janvier, mais les mois suivants s'annoncent préoccupants. En outre, nos charges fixes (location de matériel, assurances, honoraires, télécommunications, fournitures administratives...) s'élèvent à 5 600 € pour janvier et 1 500 € pour février et mars. À cela s'ajoutent les charges liées aux animations, telles que la restauration de l'accueil de loisirs et du mercredi, qui représentent un coût annuel de 23 000 €.

Espace Georges Thurin
Centre d'Animation Sociale agréé et financé par la CAF et la Municipalité d'Arques-la-Bataille
Agréé Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Arrêté préfectoral n°76/554
6, rue Verdier Monetti - 76880 Arques-la-Bataille
Tél. : 02.35.85.54.08
Mail : egt.arques@gmail.com

Le compte de résultat prévisionnel pour 2024 montre une perte d'environ 50 000 €, malgré une gestion rigoureuse, l'augmentation des salaires étant la principale cause de ce déficit.

Nous sommes particulièrement inquiets pour l'avenir des services que nous offrons, qui touchent directement des centaines de familles sur notre territoire. La diminution de notre capacité à financer ces services pourrait entraîner des fermetures de programmes essentiels, privant ainsi de nombreux habitants de l'accompagnement dont ils ont tant besoin.

Il est impératif que nous agissions rapidement pour éviter des conséquences dramatiques sur notre territoire. Un soutien rapide est nécessaire pour éviter des interruptions de service dès les mois à venir.

Pour garantir la qualité et l'étendue des services que nous proposons, nous sollicitons un soutien financier additionnel et pérenne. Ce soutien nous permettra de retrouver un équilibre financier essentiel pour maintenir notre projet social.

Nous sommes convaincus qu'un partenariat renforcé pourra nous aider à relever les défis actuels et à assurer la pérennité de notre action sur le territoire.

Nous vous remercions sincèrement pour l'attention que vous porterez à notre requête et espérons pouvoir continuer cette collaboration essentielle.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle DUPLESSIS YAHA

Présidente EGT



Espace Georges Thurin
Centre d'Animation Sociale agréé et financé par la CAF et la Municipalité d'Arques-la-Bataille
Aggré Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Arrêté préfectoral n°76/554
6, rue Verdier Monetti - 76880 Arques-la-Bataille
Tél. : 02.35.85.54.08
Mail : egt.arques@gmail.com

Sur la demande de la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles, une réunion s'est tenue le lundi 9 décembre entre Mme Bellahsène et les différents partenaires de l'E.G.T., afin de faire le point sur cette situation critique.

Mme Bellahsène a fait part de son inquiétude sur l'avenir des services et des salariés, 12 salariés permanents soit 10 ETP et 22 vacataires + 2 agents de service en CDD sur les sessions d'accueil de loisirs soit 12 semaines de vacances

L'E.G.T. souhaiterait l'appui des collectivités sur l'année 2024, afin de retrouver un équilibre financier.

Les communes membres ont proposé d'apporter une aide égale à 7,80 € par habitant. Seule la Commune de Martin Eglise y est opposée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents ou représentés (11 pour, 7 abstentions) :

- D'accorder une aide financière équivalente à 7,80 €/habitant sous forme de subvention, soit un montant global de 14.000 €.
- Cette subvention sera versée sur le budget communal 2024, à l'article 65748

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20241216-79-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Affichage : 19/12/2024